

RÈGLEMENT DE LA COURSE

Samedi 10 février 2024 - 30^{ème} course du Fort

Nouvelle édition du KOM850.

Le but est de faire le tour du Fort soit 850m le plus rapidement possible.

Cette épreuve peut être réalisée en plus de 5 ou 10km.

Épreuve ouverte à partir de la catégorie cadet(te), soit à partir de 2008.

Le vainqueur se verra remettre un lot.

Les 1€ d'inscription seront reversés à l'association « Centre Vents et Marées ».

INSCRIPTIONS

→ Les inscriptions par courrier devront parvenir chez : **UNIRUN 59 - MVA Terre plein du jeu de mail - Rue du 11 Novembre - 59140 Dunkerque**, chèques à l'ordre d'UNIRUN 59 avant le **6 février 2024**.

→ Inscriptions individuelles en ligne : www.team-unirun.com

Clôture des inscriptions en ligne le **8 février 2024 à 23h59**. Le participant a la possibilité de :

- télécharger une copie de son certificat médical datant de moins d'un an.
- télécharger une copie de sa licence FFA, ou autre accepté conformément au règlement des courses hors stade.
- payer en ligne ses frais d'inscription.

Les dossiers incomplets en ligne pourront être complétés et finalisés avant le départ de la course.

DOSSARD

Il sera possible de retirer votre dossard sur place le samedi 10 février à partir de 13h.

Le dossard devra être tenu par quatre épingles et être entièrement visible sous peine de non-classement.

CLASSEMENT

Tout athlète participant à une épreuve pour laquelle il n'est pas inscrit ou tout athlète se présentant à l'arrivée sans dossard, ne sera pas classé.

Le classement se fera par "puces" électroniques. Pour être classé, celle-ci devra être fixée à la chaussure.

Challenge des établissements scolaires :

- Récompense offerte aux 3 établissements scolaires les plus représentés.

RÉCOMPENSE

- Parcours éveil et course poussin : médailles et lot à chaque enfant.
- "Lot souvenir" à chaque participant de la course populaire et de la course des As.
- Récompenses par catégorie.
- Les 3 établissements scolaires les plus représentés seront récompensés.

Le tableau des récompenses sera affiché le jour de l'épreuve.

Les récompenses des catégories poussins à cadets se feront sur le podium des "Dunes de Flandres" après chaque course.

Pour les autres catégories, elles se feront lors de la réception à partir de 17h15 à la méridienne (présence indispensable).

5^{ème} COURSE DU 32^{ème} CHALLENGE DES CLUBS DE FRANCE

BULLETIN D'INSCRIPTION

30^{ème} COURSE DU FORT DE PETITE-SYNTHE

SAMEDI 10 FÉVRIER 2024

Pas d'inscription le jour de la course

N° de dossard
(réservé à l'administration)

Nom :

Prénom :

Homme Femme

Nationalité :

Année de naissance (obligatoire) :

Adresse personnelle (obligatoire) :

Code postal :

Ville :

Pays :

Tél. (obligatoire) :

E-mail :

Individuel Club / Association / Entreprise :

N° de licence FFA

Ecrire en lettres capitales SVP (prêt à l'écriture lisiblement)

Courses : (cochez votre course)

Pensez à rendre votre puce, même en cas de non participation

H	F	N°	Départ	Catégories	Années	Distance
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1	départ à la carte	"KOM850"	2008 et avant	850 m
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	5	14h	Parcours "Éveil athlétique"	2015 à 2017	800 m
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	6	14h15	Course Poussins/Jeunes	2013 à 2014	1 km
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	4	14h30	Course "Jeunes"	Benjamins 2011/2012 et minimes 2009/2010	2 km
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	3	14h50	Course populaire	2006 et avant + cadet(f)els 2007/2008	5 km
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	2	15h40	Course des As	2006 et avant	10 km

Le droit d'inscription est fixé à **8€**.

Gratuité des Éveil athlétique à Minimes. Pour «KOM850» : **1€**.

1€ par participant sera reversé à l'association «Centre Vents et Marées», soutenue par UniRun à cette occasion.

DOCUMENT OBLIGATOIRE :

- Je joins une copie de ma licence Athlète Compétition, Athlète Entreprise, Athlète Running ou d'un « Pass J'aime Courir » délivrés par la FFA et complété par un médecin, en cours de validité à la date de la manifestation.
- Je joins une copie de ma licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une Fédération uniquement agréée sur laquelle doit apparaître la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition.
- Je joins une copie de ma licence délivrée par l'UNSS ou l'USGEL, en cours de validité à la date de la manifestation, si je suis engagé dans un établissement scolaire ou une association sportive scolaire.
- Je joins mon certificat médical de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la manifestation, ou sa photocopie.

La présentation de la licence ou du certificat médical sur smartphone ne sera pas recevable.

Je, soussigné(e), ainsi que mes ayants droit, accepte le règlement de cette épreuve. J'autorise les organisateurs à utiliser les photos, films ou vidéos prises pendant l'épreuve à des fins de communication, notamment les résultats. Par nos intermédiaires, vous pourrez recevoir des propositions de partenariats et autres organisateurs. Conformément aux dispositions de la loi « Informatique et Liberté » n°78-17 du 11 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Si vous le souhaitez, il vous suffit de nous adresser votre demande à l'adresse suivante : unirun@unirun.com ou par la voie postale à l'adresse suivante : unirun@unirun.com pour la publication de vos résultats sur notre site et celui de la FFA (mail : unirun@unirun.com).

Signature Obligatoire
(ou du représentant légal
pour les mineurs)

Le soussigné père, mère ou représentant légal autorise mon enfant à participer

→ Les documents à renvoyer par courrier devront parvenir avant le **6 février 2024** chez : **UNIRUN 59 - MVA Terre plein du jeu de mail - Rue du 11 Novembre 59140 Dunkerque**

→ Jusqu'au **8 février 2024** à 23h59 si inscription en ligne → Chèque à l'ordre de : **UNIRUN 59**